

Charte pour une communication égalitaire et sans stéréotypes de sexe à l'Université Grenoble Alpes

« Discours, colloques, affiches, vidéos, sites web, textes officiels, nominations des équipements et des rues : la communication des pouvoirs publics, qu'elle soit interne ou externe, prend des formes très diverses. Sans une vigilance continue, les stéréotypes de sexe sont reproduits, parfois de manière inconsciente. »¹

Il est à noter que les inégalités entre les femmes et les hommes se construisent notamment sur ces représentations stéréotypées. L'Université Grenoble Alpes est un lieu de transmission de savoirs et de valeurs, de formation de la jeunesse et de production des connaissances.

En ce sens, elle doit être exemplaire en matière de lutte contre les inégalités de sexe. Elle propose une démarche de lutte contre les inégalités de sexe dans sa communication écrite et orale.

Une démarche inscrite dans les textes

- Le Conseil de l'Europe a adopté, en 2008, une recommandation visant « l'élimination du sexisme dans le langage et la promotion d'un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes » (Recommandation CM/Rec (2007)17).
- En France, l'article 1 de la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 impose « une approche intégrée ».
- La circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal Officiel de la République française* donne des consignes pour la féminisation du langage afin de renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a publié un guide pratique en septembre 2016 pour faciliter la mise en œuvre d'une communication non sexiste.
- L'Académie Française a adopté le rapport sur la féminisation des noms de métiers et de fonctions en février 2019².

¹ <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publications/droits-des-femmes/autres/pour-une-communication-publique-sans-stereotype-de-sexe/>

² <http://www.academie-francaise.fr/actualites/la-feminisation-des-noms-de-metiers-et-de-fonctions>

http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/rapport_feminisation_noms_de_metier_et_de_fonction.pdf

Une démarche inscrite dans la stratégie de communication de l'UGA

L'UGA, dans le cadre de sa politique de communication sans stéréotype de sexe, propose que son personnel applique les 10 recommandations suivantes :

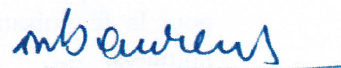
- 1- Éliminer l'ensemble des expressions sexistes
- 2- Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions en fonction du sexe de la personne
- 3- User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et toutes
- 4- Faire usage du « féminin-aussi » dans la communication
- 5- Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes
- 6- Utiliser l'ordre alphabétique lors d'une énumération
- 7- Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »
- 8- Diversifier les représentations des femmes et des hommes
- 9- Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes dans les différentes instances de gouvernances en l'absence d'obligation
- 10- Former les professionnel-les et diffuser les principes d'une communication sans stéréotype de sexe

L'UGA s'engage également à respecter la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiée au *Journal officiel de la République française*.

La signature de cette charte inscrit officiellement l'UGA dans une démarche de communication sans stéréotype de sexe.

Saint Martin d'Hères, 17 mai 2019

Mireille Baurens



Chargée de mission égalité femmes-hommes,
diversité et détention à l'UGA

Patrick Levy

Président de l'Université Grenoble Alpes

